

## J12 Avis de concours appel d'offre Dir25

Département(s) de publication : 66

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

##### I.1) NOM ET ADRESSES

SYDEEL66, 37, Avenue Julien PANCHOT , 66000, PERPIGNAN, Téléphone : (+33) 4 68 68 98 72, Courriel : [contact@sydeel66.com](mailto:contact@sydeel66.com), Fax : (+33) 4 68 68 98 74, Code NUTS : FRJ15

##### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.sydeel66.com>

Adresse du profil acheteur : <https://www.e-marchespublics.com/appel-offre/917031>

##### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

##### I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://www.e-marchepublic.com>

##### Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

autre adresse : SYDEEL66, 37, Avenue Julien PANCHOT, 66000, PERPIGNAN,

Téléphone : (+33) 4 68 68 98 72, Fax : (+33) 4 68 68 98 74 , Courriel :

[contact@sydeel66.com](mailto:contact@sydeel66.com) , Code nuts : FRJ15 , Adresse internet : <http://e-marchepublic.com>

##### Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://e-marchespublics.com>

##### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

##### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Energie

#### SECTION II : OBJET

##### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Concours restreint pour la construction du siège social de SYDEEL66 - Commune de St Feliu d'Avall

Numéro de référence : 2023/MOEBAT/001

**II.1.2) Code CPV principal :**

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

##### II.2) DESCRIPTION

## **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

**II.2.4) Description des prestations :** Ce projet a pour objet la construction d'un bâtiment siège social du SYDEEL 66 à Saint-Feliu-d'Avall

Le programme de l'opération consiste à :

- construire un bâtiment à usage de bureaux et une salle à usage polyvalent d'environ 750 m<sup>2</sup> de surface plancher
- réaliser les travaux d'aménagement du site en stationnement et espaces paysagers sur un terrain d'environ 3 100 m<sup>2</sup>

La partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à : 2 700 000 euros

## **II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :Non

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **III.1.10) Critères de sélection des participants :**

La présentation des candidatures devra être strictement conforme aux exigences de la présente consultation indiquées au RC, aucun complément ne sera demandé.

1. La qualité architecturale, technique et environnementale des références proposées par les architectes du groupement, d'échelle et de nature (programmative et/ou architecturale) comparable au projet de construction du SYDEEL 66,
2. Les compétences des autres membres du groupement, leur capacité et expérience professionnelle
3. La capacité financière et les moyens techniques des membres du groupement en lien avec les caractéristiques du présent projet,
4. La cohérence de l'équipe eu égard à la nature et la complexité du projet. Seront appréciés notamment les expériences communes entre les membres du groupement, et le respect des exigences du présent règlement quant à la composition du groupement,

### **III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

#### **III.2.1) Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière :oui

Indiquer profession :Architecte

## **SECTION IV : PROCÉDURE**

### **IV.1) DESCRIPTION**

#### **IV.1.2) Type de concours**

Restreint

Nombre de participants envisagé :3

#### **IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :**

1.

#### **IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :**

De façon prévisionnelle :

- Le parti urbain et architectural, la qualité de la réponse au programme et la fonctionnalité du projet :
  - o insertion urbaine au sein du site
  - o le respect des surfaces
  - o la fonctionnalité des locaux
  - o la distribution et articulation des espaces, qualité de vie, d'éclairage.
- Le respect des performances techniques et environnementales attendues :
  - o respect et résolution des contraintes du site
  - o cohérence technique (structure, réseaux, fluides, installation PV),
  - o respect de la réglementation applicable au projet
  - o propositions environnementales.
- L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est à considérer comme une enveloppe maximale. Les candidats doivent fournir les éléments de détails de leur chiffrage, permettant d'appréhender la compatibilité de leur projet avec l'enveloppe donnée. Le cadre " type " de présentation, imposé par le maître d'ouvrage sera respecté.
- Le planning prévisionnel phases étude et travaux.

## **IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

### **IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

07 Mars 2023 à 17:00

### **IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

Date : 17 Mars 2023

### **IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :**

français

## **IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY**

### **IV.3.1) Information sur les primes**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : 3 participants - 21 000 euros HT

### **IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :**

Les prestations prévues sont du niveau de l'" Esquisse + ". Le lauréat du concours ainsi que chaque candidat non retenu admis à concourir et ayant remis des prestations répondant au programme, recevra une prime d'un montant de 21 000 euros HT soit 25 200 euros TTC.

### **IV.3.3) Contrats faisant suite au concours**

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

### **IV.3.4) Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

### **IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### **VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**

#### **VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER, Espace Pitot, 6 Rue Pitot,  
34063, MONTPELLIER, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : [greffe.ta-  
montpellier@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montpellier@juradm.fr) Fax : (+33) 4 67 54 74 10,

**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité consultatif interrégional de règlement des litiges en matière de marchés publics, Préfecture de région, secrétariat général pour les affaires régionales, Boulevard Paul Peytral, 13282, MARSEILLE cedex, Téléphone : (+33) 4 91 15 63 74, Fax : (+33) 4 91 15 61 90,

**VI.4.3) Introduction de recours :**

**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

SYDEEL66, 37, avenue Julien PANCHOT, 66000, PERPIGNAN, Téléphone : (+33) 4 68 68 98 72, Courriel : [contact@sydeel66.com](mailto:contact@sydeel66.com)

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

03 Février 2023